



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Commission patrimoine non bâti

Coupes de bois saison 2010/2011

Compte rendu de la réunion du 16/10/2010

Présents : CALISTO (57), COLLOT (20), GERARD (15), HELDERLE (28), JACQUET (37), JORIGNÉ (7), LAGUIONIE (24), LAGRANGE (4), LOBRE (74), MARBACHER (33), TODERO (22).

Excusés : LATASTE (39), MARTIAL (30), REDON (52), SEGERAL (5)

Les propriétaires désireux d'effectuer des coupes de bois ou de s'informer sur celles-ci étaient conviés à venir s'exprimer le samedi 16/10/2010

Le secrétaire de l'ASL, rappelle le statut de la parcelle n°1424 : propriété indivise entre les propriétaires, gérée par l'ASL.

Bilan 2009-2010 :

Les règles édictées sont rappelées. Il est rajouté à ce règlement interne la décision du Syndicat du 17/09/2010 de réserver les coupes de bois au seul bénéfice des propriétaires du Domaine. Les propriétaires désireux de préserver le patrimoine commun mais conscients de la nécessité d'entretenir celui-ci s'entendent sur les règles suivantes.

- Le bois qui sera extrait de la parcelle n°1424 sera uniquement :
 - Issu d'arbres morts en place ou couchés
 - ou d'arbres vivants couchés, gênants ou dangereux
- L'abattage:
 - est interdit dans tous les autres cas sauf éventuellement pour éclaircir des bouquets de châtaigniers
 - est strictement prohibé pour les chênes.
- Les branchages résultant des coupes seront soit évacués, soit brûlés par petits tas sur des lieux dégagés et sous surveillance.
- Les coupes ne seront pratiquées que par les propriétaires et pour leur propre utilisation.

Les coupes envisagées l'an passé ont été pratiquées. Du bois est encore en attente d'évacuation. Certaines coupes ne sont pas terminées et seront donc continuées cette saison.

Conformément à ce qui avait été décidé l'an passé une coupe importante a été menée dans la zone du « parc aux chèvres » afin d'anticiper une réhabilitation de cet espace.

Etat de la forêt :

Il reste encore beaucoup de bois mort sur pied ou couché. Certes ce ne sont pas des arbres de gros calibre, mais il est de notre intérêt d'en débarrasser la forêt. Notre priorité est donc d'assainir la forêt avant de passer à des coupes d'entretien.

Le travail mené par Messieurs LATASTE et LOBRE dans le parc aux chèvres sera poursuivi. M JACQUET y sera associé.

Cette année nous procéderons à des coupes sur les bords de la voirie pour enlever des arbres dangereux ou morts (signalé par M. LAGRANGE près du lot 4) et au bord du chemin d'accès au bois de la tranche 3.

M. PIVETEAU, propriétaire du Lot 40 (lot non bâti) nous a donné l'autorisation d'effectuer des coupes sur sa propriété : abattage de bois morts ou présentant un danger pour le voisinage. Messieurs CALISTO et REDON sont chargés de ce travail.

Coupes 2010-2011 :

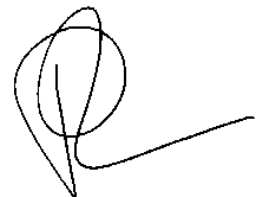
Les personnes ci-dessous se sont déclarées désireuses de procéder à des coupes pour la saison 2010-2011, elles sont habilitées à le faire à condition de respecter les règles précédemment énoncées.

- Lot 5 : M. SEGERAL
- Lot 7 : M. JORIGNÉ
- Lot 15 : M. GERARD
- Lot 20: M. COLLOT
- Lot 22 : M. TODERO
- Lot 24 : M. LAGUIONIE
- Lot 28 : M. HELDERLE
- Lot 30 : M. MARTIAL
- Lot 33 : M. MARBACHER
- Lot 37 : M. JACQUET
- Lot 39 : M. LATASTE
- Lot 52 : M. REDON
- Lot 57 : M. CALISTO
- Lot 72 : M. CERONI
- Lot 74 : M. LOBRE

Les personnes présentes après avoir déclaré les lieux souhaités de leurs coupes ont ensuite effectué une reconnaissance sur le terrain. Les arbres à abattre seront marqués par les responsables des coupes sur leurs zones respectives.

Le plan des zones de coupes figurant en annexe est le résultat de ce travail.

Le secrétaire,
Patrick LAGUIONIE





Plan des coupes de bois 2010-2011